

GAGNÉ Gilbert (sous la direction de), *La diversité culturelle : vers une convention internationale effective ?*, Éditions Fides, Collection Points Chauds, Montréal (Québec), 2005, 212 pages.

Cet ouvrage collectif fait le point sur les caractéristiques, objectifs et obstacles relatifs au projet de Convention internationale sur la diversité culturelle. Dès le départ, François De Bernard présente un aperçu du concept de diversité culturelle et propose une vision de cette dernière en tant que *projet*, à la fois théorique, juridique et politique.

À la section suivante, traitant des tensions entre la culture et le commerce, notons le texte de Gilbert Gagné. Ce dernier retrace les problèmes relatifs à la culture dans le cadre des accords régionaux et internationaux, ainsi que les stratégies développées pour y répondre. Il présente l'émergence des débats sur la culture dans le cadre des échanges économiques internationaux et les clauses de protection telles l'exemption culturelle, l'exception culturelle, jusqu'à la diversité culturelle. Le rôle de différents États et de la société civile dans l'émergence d'un instrument international sur la diversité culturelle est également exposé, mettant en présence tant les forces soutenant le projet que les forces opposées à ce dernier et les tactiques que les divers acteurs utilisent pour atteindre leurs fins. En conclusion, le texte souligne les éléments susceptibles de mettre en péril ce projet de Convention.

Notons également, à la section suivante consacrée à la culture en tant que droit fondamental, l'article de Dorval Brunelle. Ce dernier prend un certain recul pour aborder la question de la diversité culturelle. Brunelle souligne notamment l'aspect institutionnel de la lutte entre culture et commerce, démontrant la cohérence de la dimension commerciale sous l'égide de l'OMC, alors que les enjeux sociaux et culturels sont traités à travers différentes organisations internationales, compliquant ainsi la coordination. Dans son analyse, il expose la nature des biens culturels en tant que biens publics et leur passage aux biens privés, ainsi que les caractéristiques juridiques et économiques qui y sont associées. Dénonçant ce qui lui semble être une instrumentation peu souhaitable de la culture, son objectif est de proposer une approche plus large face à cet enjeu.

Enfin, dans la dernière section traitant des antagonismes entre diversité culturelle et société de l'information, le texte de Raphaël Canet présente les approches actuelles de la gestion mondiale de la diversité culturelle. Il souligne le rôle des institutions internationales et les luttes de pouvoir dans l'approche visant la régulation des flux d'information, l'approche visant le libre marché, l'approche visant la singularité des produits culturels et l'approche globale de la société de l'information. Enfin, il se demande si la Société de l'information représente une chance ou plutôt une distraction eu égard au projet de Convention internationale sur la diversité culturelle, à l'UNESCO.

Anne-Marie Robert, Anthropologie, MA

© Copyright ENAP – LEPPM 2005. Tous droits réservés.

Aucun élément du contenu du présent document ne peut être utilisé, reproduit ou transmis, en totalité ou en partie, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, sans l'autorisation écrite d'ENAP – LEPPM. Pour solliciter cette permission ou pour obtenir des renseignements supplémentaires, veuillez vous adresser à leppm@enap.ca